

# Chantiers participatifs pour la création de mares en milieu agricole au sein du réseau d'agriculteur·ices "Des Terres et Ailes" de la LPO

## Création de mare

### DATE DE RÉALISATION

2024

### LIEU

Montagnac  
Bassan  
Pézenas

### NOMBRE ET NATURE DES MARES

**Nombre de mares concernées :** 4

**Nature des mares :** Isolées

## HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE

Dans le cadre du programme Des Terres et Des Ailes des agriculteurs et agricultrices sont accompagnés par la LPO pour favoriser la biodiversité sur leurs parcelles.

L'ambition de ce programme est simple : accompagner et valoriser les agriculteurs qui agissent pour la nature. Chaque agriculteur·trice, paysan·ne, éleveur·euse ou exploitant·e agricole pourra concrètement agir sur ses terres, à son échelle, à sa convenance, dans un élan collectif, afin d'offrir aux espèces qui ont déserté nos campagnes la possibilité de revenir s'installer et à celles qui sont encore présentes de pouvoir y rester.

Suite à leur intégration dans le réseau et à la réalisation d'un diagnostic d'exploitation, naturaliste et paysager, il a été décidé de créer des mares chez certains d'entre eux.

## OBJECTIF DE L'ACTION

Les objectifs sont de

Favoriser la biodiversité spécifique des mares et notamment les populations d'amphibiens et d'odonates

Diversifier les habitats présents sur les exploitations

Créer une ressource en eau pour la faune terrestre du secteur.

Favoriser la présence d'auxiliaires des cultures (notamment les chauve-souris)

## DESCRIPTION

4 chantiers participatifs ont été organisés avec les bénévoles de la LPO, les 3 novembre 2021, 8 avril 2023, 8 mars 2024, 29 juin 2024.

Des pré-trous avaient été creusés avant les chantiers à l'aide de petits tractopelles, soit grâce à l'aide de la mairie soit directement avec l'agriculteur·ice quand ielles en avait un à disposition.

Ensuite les bénévoles ont été mobilisés sur une journée pour faire le profilage de la mare.

Les mares faisaient toutes entre 3m<sup>2</sup> et 6m<sup>2</sup> environ. A chaque fois des paliers ont été creusés, ainsi qu'une pente douce et une bordure plus abrupte a été conservée. La profondeur maximum n'excédait pas 1m.

Du géotextile et une bâche EPDM ont été utilisés pour l'étanchéité, pour des raisons de praticité ainsi que financières.

Une fois les bâches posées, nous remplissions environ à moitié la mare avec de l'eau du réseau agricole afin de plaquer la bâche pour mieux la fixer.

De l'eau d'une mare située à proximité était ensuite ajouté pour accélérer le processus de colonisation.

## BILAN ET PERSPECTIVES

Les chantiers participatifs ont également été l'occasion de sensibiliser les participants aux intérêts des mares, et aux bons réflexes à adopter vis-à-vis de la biodiversité et de ce milieu. Au total une trentaine de personnes ont pu participer et ont donc été sensibilisées.

Pour l'instant aucune végétation extérieure n'a été implantée mais c'est en réflexion. En effet l'ajout de végétaux dès la création pourrait accélérer l'arrivée de la faune et pourrait également permettre à la mare de rester en eau plus longtemps. Les plantes ciblées, d'espèces locales évidemment, sont les nénuphars pour limiter l'évaporation ainsi que des iris, des joncs et des salicaires, pour faire des éléments d'accroche hors de l'eau pour les odonates.

Depuis leur création, les deux premières mares ont bien évolué, des amphibiens ont notamment pu être observés par les agriculteurs. Notamment les espèces suivantes : crapaud épineux, discoglosse peint, crapaud calamite, grenouille verte du complexe pelophylax, rainette méridionale.

Dans la continuité de ce projet 4 ou 5 autres mares devraient être créées en 2024.

## ENJEUX DU SITE

Ces aménagements constituent des IAE pour les agriculteur·ices qui ont sollicité la création de ces aménagements

## MODALITÉS DE SUIVI ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

La première mare de 2021 a fait l'objet d'un passage de suivi en 2023. Un nouveau passage de suivi de l'ensemble d'entre elles sera réalisé en 2025 et 2026.

## PARTENAIRES

La création des mares a été financé par un fond FEDER « Terres de Biodiversité » ainsi que par la fondation Vinci autoroutes pour l'année 2024.

## COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Pour + d'informations sur cette action, contacter Elia Clazure (06.99.66.77.13 ou [elia.clazure@lpo.fr](mailto:elia.clazure@lpo.fr) ou [herault@lpo.fr](mailto:herault@lpo.fr))

## RESSOURCES ANNEXES